

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 3453

présenté par
M. Le Fur

à l'amendement n° 3374 de M. Lauzzana

ARTICLE 1ER BIS

Supprimer les alinéas 4 et 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cohérence